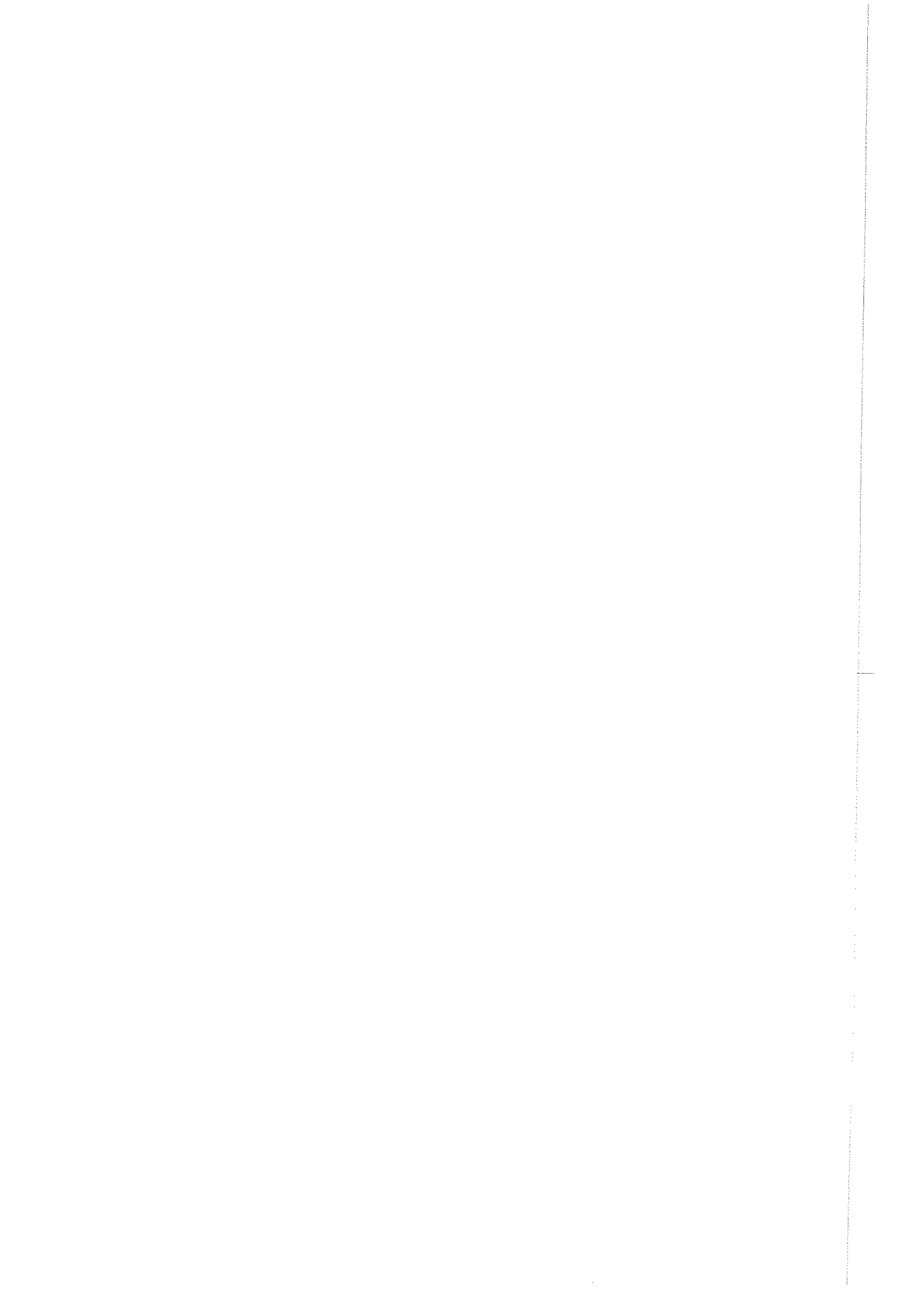


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunion du 23 octobre 2006**



**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA CADPI
CORRECTION DE LA DELIBERATION 2006-46**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

En juin dernier, le Conseil Général s'est prononcé sur l'affectation des résultats au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes. Or, la délibération prise comporte une erreur matérielle en ce qui concerne la Caisse Auxiliaire Départementale des Prêts Immobiliers, qu'il convient de corriger : les résultats 2005, en investissement ainsi que les ICNE existant au 31 décembre 2005 présentent un écart de 5 €. Il est à noter que cette anomalie n'affecte en rien les résultats repris au BS 2006.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION
DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

D'un montant de 20,5 M€, le FDPTP 2006 progresse de 11,2 %. Il intègre la contribution de la CUB pour deux entreprises et bénéficie d'un reliquat non notifié par les Services Préfectoraux de 1,4 M€. Il est composé :

1) d'un écrêtement intercommunal de 7,9 M€, qui fait l'objet d'un reversement prioritaire plancher de 2,4 M€ à trois communautés de communes (l'Estuaire du Canton de Saint-Ciers/Gironde, Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, du canton de Podensac et du canton de Fronsac) ; le solde, soit 5,5 M€ sera réparti entre les groupements défavorisés (0,1 M€), les communes concernées (2,7 M€) et les communes défavorisées (2,8 M€).

2) d'un écrêtement communal de 12,6 M€ qui, compte tenu de la disparition du reversement prioritaire, est ventilé entre communes concernées (4,4 M€) et défavorisées (8,2 M€). La dotation "communes concernées" est réservée aux communes où les salariés des établissements écrêtés représentent plus de 1 % de la population, ainsi qu'à la commune de Braud et Saint Louis en raison des équipements particuliers réalisés dans le cadre du "Programme Grand Chantier". Quant à la dotation "communes défavorisées", elle est scindée en deux parties :

- une dotation de garantie égale, cette année, à 80 % de la même dotation de l'année précédente, et qui totalisera 7,5 M€,
- une part "critères" de 3,5 M€ qui s'appuie sur le potentiel financier et les ressources financières.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Ce fonds départemental, vous le savez, est alimenté sur un principe qui est, paraît-il, simple. Lorsque dans une commune ou un groupement de communes, une ou plusieurs entreprises ont une base d'imposition TP qui, rapportée à l'habitant, est supérieure à deux fois la moyenne nationale des bases TP par habitant, excusez du peu, l'excédent de base, au-delà de deux fois, multiplié par le taux de TP de la commune ou du groupement de communes, détermine une ressource qui va au fonds départemental de péréquation de la TP. C'est ce que l'on appelle l'écrêtement des établissements. Vous avez en page 2 du rapport une liste des

établissements écrêtés en Gironde, au premier rang desquels le plus important est la Centrale de Braud Saint-Louis.

Nous essayons de ne pas modifier des critères qui nous sont soit imposés par la loi, soit, pour une infime partie, qui constituent une marge de manoeuvre pour nous. Je vais insister sur cette infime partie, puisque nous proposons cette année une modification, et essayer d'en expliquer les motifs.

La dotation du fonds cette année, à hauteur de 20,4 M€, augmente de 2 M€ par rapport à 2005. On pourrait être tenté de dire que c'est une affaire, cela progresse. Sauf que sur ce différentiel de 2 M€, il y a 1,45 M€ qui viennent d'une régularisation de l'Etat, qui n'était pas annoncée, et tout simplement qui a eu des excédents de produits d'écrêtement, cumulés sur plusieurs années et puis tout d'un coup on a reçu 1,45 M€ que l'on aurait dû percevoir en plusieurs fois. C'est la bonne surprise, mais nous ne faisons que récupérer des sommes qui nous étaient dues. Je dis cela parce que vous verrez tout à l'heure qu'en terme de fiscalité directe cela a été la même opération. 2006, il semble que cela a été l'année de quelques régularisations.

Ce qui est important, si vous voulez bien regarder page 2 du rapport, vous constatez que le produit de l'écrêtement intercommunal, les établissements écrêtés dans les groupements de communes qui sont éligibles à cet écrêtement et au fonds, représente 11,131 M€ sur les 20 M€. J'ai presque envie de dire sur les 18,55 M€, puisque je retranche la dotation exceptionnelle. 11,131 M€, dont pour la seule entreprise Ford 9,2 M€. Quand on sait les incertitudes qui président au devenir de Ford Aquitaine, nous avons quelques inquiétudes à nourrir de notre côté sur l'approvisionnement du fonds départemental. Or, ce fonds, cet écrêtement qui provient de l'intercommunalité, nous le répartissons comment ? D'abord la loi nous oblige à faire une dotation prioritaire à la communauté de communes de Saint-Ciers, la Centrale, et à la communauté de communes du Fronzadais, Le Bélier, qui est à fiscalité additionnelle, donc un premier prélèvement de 2,35 M€, d'une dotation aux communautés de communes qui sont en TPU, et nous répartissons, c'est la seule partie où nous avons une marge de manoeuvre, 50 % aux communes défavorisées, c'est le potentiel fiscal, c'est le produit financier habitat, etc., c'est le nombre de demandeurs d'emploi. 48 % aux communes concernées, là nous n'avons pas la maîtrise. Une commune concernée est une commune qui a au moins dix salariés d'une entreprise donnant lieu à écrêtement, qui sont affectés d'un coefficient 4 puisque l'on considère que toutes les familles de ces salariés sont à quatre personnes, et il faut que ces 40 personnes au moins représentent 1 % de la population au moins. Voilà les communes dites concernées.

Sur cette dotation, 48 % aux communes défavorisées, c'est l'application de nos habitudes, et 2 % que nous répartissons en plus aux communes défavorisées, en appliquant une règle : jusqu'ici on leur garantissait 90 % de la dotation de l'année précédente, qui ne représente que 2 % de la dotation globale. Or, si le fonds départemental se met à plonger vers le bas, ces 2 % représenteront tellement peu que la garantie à 80 % risque d'être supérieure à la somme à distribuer, à répartir. C'est la raison pour laquelle, puisqu'il y avait une augmentation, nous en avons profité pour ramener, sur les 2 % je dis bien, la garantie par rapport à l'année N moins 1 à 80 % pour avoir quelques chances de continuer quelques années encore à pouvoir honorer ces engagements, compte tenu de la dotation qui sera faite.

Vous avez les tableaux qui résultent de l'application de ces critères et de la modification de la dotation de garantie à 80 % au lieu de 90 %. En rappelant que chaque fois qu'il y a une commune qui était concernée et qui ne l'est plus, parce qu'elle n'a plus les dix salariés représentant 1 % de la population, des communes l'ont vécu, y compris de la CUB, certaines années, que nous n'avons aucune maîtrise là-dessus, c'est l'application de la loi. Les communes défavorisées, c'est également l'application de la loi, les 2 % sur lesquels nous jouons avec dotation de garantie, c'est notre marge de manœuvre qui nous incite à être prudents pour l'avenir, compte tenu du poids extrême de la dotation de Ford sur l'écrêtement intercommunal, avec les inquiétudes qui règnent sur le devenir de l'entreprise. Vous notez quand même que c'est extraordinaire que pendant que Ford Aquitaine, à vrai dire ce n'est pas Ford qui est écrêté, c'est la CUB qui bénéficie de cet écrêtement depuis qu'elle est passée en communauté d'agglomération. Il y a une convention entre la C.U.B. et le Département où elle reverse la part qui provient de Ford. Mais bien entendu, si la part Ford diminue à la CUB, le reversement de la CUB au Département diminuera d'autant.

Voilà les raisons de nos précautions et des modifications que nous introduisons.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2006

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Avec 16,6 M€ au titre du Budget Principal et près de 2 M€ pour les Budgets Annexes, la DM2 2006 a pour objectif l'optimisation des crédits et le renforcement de notre stratégie financière.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles souffrent d'un certain retard dû à la nécessité de relancer des procédures de mises en concurrence, prenant en compte l'effet de l'augmentation du prix des matières premières sur la réévaluation des enveloppes. C'est la raison pour laquelle des réductions de crédits sont proposées au titre des travaux dans les collèges (- 6,7 M€), à la Maison de la Promotion Sociale (- 0,6 M€), d'extension des Archives (- 1,7 M€), sur les bâtiments sociaux (- 1,3 M€) et du Haut Débit (- 2,6 M€).

Par contre, une consommation importante de crédits d'autres programmes justifie une augmentation de l'enveloppe : c'est le cas de l'Eau Potable et l'Assainissement qui sont abondés de 1,7 M€, des investissements envisagés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire (SMACE ; 0,6 M€), la réhabilitation du Domaine de Certes (0,3 M€) et de l'Île Nouvelle (0,2 M€), du dispositif de soutien aux entreprises commerciales et artisanales dans les zones fragilisées "Créagir" (0,4 M€), et des actions en faveur du logement (0,2 M€).

Au total, compte tenu de réaménagements de dette visant à réduire le poids de la dette, les investissements évoqués ci-dessus se soldent par une minoration de crédits de 14,4 M€.

La section de fonctionnement en dépenses est le théâtre de nombreux virements de crédits qui s'équilibrent quasiment (- 1,4 M€) ; les réductions proposées (frais de personnel : - 2,4 M€ ; secteur du développement : - 1 M€ ; intérêts de la dette : - 1,2 M€) permettent de financer des dépenses sociales pour lesquelles la dotation se révèle insuffisante. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 1,7 M€) et les frais d'hébergement des personnes handicapées (+ 1,3 M€) sont dans ce cas. De ce fait, et malgré des recettes en hausse, le poids de l'aide sociale dans notre budget ne cesse de croître : en 2006, nous y aurons consacré 535,6 M€, soit 12 % de plus qu'en 2005 à même époque.

Par ailleurs, nous constatons l'entrée de recettes (dotations de l'Etat : 1,3 M€ ; rôles supplémentaires de fiscalité directe : 1,7 M€ ; droits de mutation : 10 M€ ; transfert des casernes de gendarmerie : 3 M€ et recettes sociales : 5 M€) qui après ajustement de recettes d'investissement (- 3 M€) représentent 16,6 M€. Ces recettes, ayant un caractère visiblement exceptionnel, doivent être utilisées aux financements d'opérations non pérennes. C'est l'application de ce principe qui nous permet de conforter à hauteur de 32,3 M€ les programmes d'investissement, tels que les travaux sur le patrimoine du département (extension de l'Hôtel du Département), ou bien les subventions que nous accordons à nos

partenaires dans le cadre de leurs programmes d'équipement. Par ailleurs, non mandatés en 2006, ces crédits seraient re-positionnés dès le Budget Primitif 2007, en les finançant par augmentation du programme d'emprunt.

L'originalité de la démarche consiste à anticiper des investissements lourds à venir (plan de rénovation des maisons de retraite, constitution de réserves foncières), pour ne citer que ceux-là, par affectation de recettes exceptionnelles engrangées dès maintenant.

Enfin, il est à noter que la DM2 prend en compte de nombreux apurements d'Autorisations de Programme sur enveloppes antérieures (47 M€) et des ajustements techniques (Bâtiment des Archives par exemple). En 2006, la capacité du Département à favoriser des projets structurants représente 302,6 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

On arrive au dernier débat budgétaire de l'année, en principe, puisqu'il reste à peu près deux mois et demi pour prononcer la clôture de l'exercice, et que de toute façon les engagements de dépenses supplémentaires qui pourraient être pris aujourd'hui auront des difficultés, compte tenu des procédures, à être suivis de mandatement avant la fin de l'exercice. Néanmoins, s'il y avait un constat à faire quant à l'exercice 2006, je dirais qu'il est non seulement atypique mais qu'il relève presque, comme dit le canard Enchaîné, en parlant de la reine Elisabeth, de l'annus horribilis, tant les surprises agréables et désagréables se culbutent, se contredisent ou s'annulent.

Il faut dissocier ce qui relève de la prévision budgétaire, et la prévision s'établit sur des données qui ne sont pas toujours connues, qui sont souvent incertaines, tant en recettes qu'en dépenses, de l'exécution budgétaire, qui, elle, est un exercice en continu et qui s'adapte au rythme constaté en recettes et en dépenses. Nous constatons dans cette adaptation des recettes nouvelles, Jean-Jacques Paris l'a constaté avant moi, puisqu'il a déjà pensé à les dépenser, recettes nouvelles et supérieures aux prévisions. En dépenses de fonctionnement, nous constatons, et j'en dirai un mot, une montée en charge des dépenses transférées ou nouvelles ; en investissement des retards dans les réalisations, nous allons nous en expliquer, ou au contraire des réalisations qui ont donné lieu à des mandatements plus tôt que prévu.

Emergence de recettes nouvelles, la première surprise, elle est fiscale. Les services fiscaux ont fait une régularisation qui nous est parvenue après le BS qui représente 1,8 M€. Dans le même temps, nous avons des minoration de dépenses qui viennent en investissement essentiellement de mauvais taux de réalisation. C'est l'année où incontestablement la commission des marchés a eu le plus de difficultés, les appels d'offres infructueux ont succédé aux appels d'offres infructueux, eu égard à la fois aux dérives du coût de la construction et en même temps au surcoût qui génère sur ces offres d'entreprises, le surcoût des produits pétroliers. Appels d'offres infructueux, renouvellement des opérations,

ralentissement des investissements programmés, ces ralentissements étant sensibles essentiellement sur les collèges, sur les bâtiments du patrimoine départemental, et sur les routes, c'est l'augmentation des produits bitumineux, pétrole.

Par ailleurs, ces deux directions générales adjointes déjà pénalisées par des situations de marchés qui génèrent des appels d'offres infructueux, ont été mobilisées cette année au niveau de leur encadrement par tous les transferts de personnel générés par les transferts de compétences et de personnel, transferts DDE et TOS. Tout ceci fait que nos programmes d'investissement sont loin d'être réalisés au même taux que l'année dernière, et pour ne citer que les collèges, par exemple, l'année dernière nous étions à une hauteur de 59 M€, et il est vraisemblable que cette année nous n'atteindrons pas ce chiffre. Si bien que l'année dernière nous avons eu un volume d'investissement qui était à 205 M€ réalisés, et que nous pourrions bien voir, alors que nous avons voté les crédits supérieurs à cela, des taux de réalisation très dégradés.

Moins de dépenses du fait du retard sur les travaux, plus de recettes, et le plus de recettes, je passe, cela relève presque de l'anecdote sur la fiscalité, le rappel, que nous ont versé les services fiscaux sans justification. Droits de mutation, c'est bien simple, 2004 nous avons inscrit 115 M€ et nous avons fini à 135 M€. 2005 nous avons donc inscrit 135 M€ et nous avons fini à 153 M€. 2006 nous avons inscrit 153 M€ après le BS, et je pense que nous allons finir à 168 M€. Mais dans le même temps, et je calme les ardeurs dépensières de mon collègue Jean-Jacques Paris, je vous renvoie à toutes les analyses qui sont faites aujourd'hui. C'est quand même bizarre que vous n'arriviez à croire que vos propres experts dont le degré d'ouverture est quand même limité. La Tribune publiait un article l'année dernière au terme duquel ils expliquaient que la B.C.E. avait augmenté ses taux directeurs, tout simplement pour tenter de maîtriser la progression de l'immobilier qui génère une spéculation. Dans le même temps, aux Etats Unis on s'interroge sur le risque de renverse, et le bureau international de prévision de l'emploi semble considérer qu'il pourrait y avoir un ralentissement, une inversion de l'ordre de 4 %, un ralentissement dès 2007/2008

Vous verrez tout de suite que nous tiendrons compte des recettes réalisées en 2006 pour prévoir notre budget 2007, mais, souvent vous m'avez entendu le dire au nom du président, le problème aujourd'hui c'est d'ajuster les ressources qui viennent de dépenses non réalisées. Cela peut être reconverti en dépenses. Mais les ressources qui sont exceptionnelles et non maîtrisables, l'erreur serait d'affecter ces recettes à caractère exceptionnel en dépenses à caractère récurrent, parce qu'il suffit que l'exceptionnel s'arrête et que le récurrent continue, par définition c'est ce qui se passe, pour que ce qui est un avantage aujourd'hui devienne un déficit demain. D'où le montage de la DM vise à provisionner des dépenses d'investissement sur patrimoine départemental qui présentent par leur importance un caractère exceptionnel, de telle façon que nous mettions en adéquation des ressources exceptionnelles et des dépenses exceptionnelles. Et ceci nous vaut quelques explications. Parmi les ressources disponibles, non exceptionnelles celles-là, PPI collèges, nous avons prévu 59,5 M€, nous réaliserons sans doute un peu moins de 53 M€. 6 ou 7 M€ qui se trouvent disponibles avec des dépenses qui sont déjà affectées et pour plusieurs d'entre elles engagées, c'est-à-dire que nous retrouverons sur l'exercice suivant. Nous avons deux solutions. Ou on affectait ces sommes sur des dépenses nouvelles maintenant, avec le risque de ne pas réaliser ces dépenses d'ici la fin de l'année, et il nous fallait attendre le compte administratif pour constater l'excédent et l'affecter. Ou nous utilisons une partie de ces sommes sur des provisions pour investissement sur le patrimoine départemental, avec un engagement, celui de les réinscrire au BP 2007 en

priorité avec un financement exceptionnel par emprunt supplémentaire. Ces inscriptions de crédits se faisant au-delà du PPI bien entendu. C'est la solution que nous avons retenue.

Je passe sur l'inventaire des travaux d'investissement qui ont pris du retard et qui grosso modo génèrent un disponible d'environ 14 M€. Si vous ajoutez l'effort qui a été fait pour le fonctionnement pour maîtriser nos dépenses, puisqu'on n'avait pas l'annonce ni la garantie de ces recettes supplémentaires, ou en fonctionnement la DM2 se traduit par une minoration des prévisions de presque 2 M€, les directions ont joué le jeu. Nous arrivons à une DM2 qui représente 16,58 M€. Si vous rapportez ce chiffre au milliard passé du BP, vous voyez bien qu'il s'agit d'un ajustement, avec 1,99 M€ sur les comptes annexes, avec, Monsieur le Président, un amendement qui sera introduit par le rapporteur du budget au nom de la commission des finances. Pourquoi ? Nous venons de conclure ces jours derniers avec la CUB un accord sur les régularisations des transferts de routes nationales. Vous savez que ces routes nationales ont été transférées au Département, dont une partie est à l'intérieur du territoire de la CUB. Vous aurez un rapport en commission permanente qui donnera les longueurs, les distances, etc. Quoi qu'il en soit, nous passons une convention avec la CUB, aux termes de laquelle nous transférons à la CUB dans un premier temps 105 kilomètres de routes départementales, qui seraient suivis de 28,6 kilomètres, et 15,3 kilomètres de routes nationales. Bien entendu, ce transfert doit s'accompagner de compensations financières, si possible autant et même mieux que l'Etat quand il nous transfère les routes nationales. Et il est entendu avec la CUB que la compensation financière est de l'ordre de 13,4 €. C'est la soulte que nous aurions à verser pour une période de dix ans, et pour laquelle nous vous proposons de la verser immédiatement pour ne pas encourir des frais financiers, dans le cadre des provisions dont je parlais tout à l'heure sur à la fois les économies sur réalisation des investissements et sur les recettes nouvelles.

Voilà cette DM2. Je pense qu'il y aura des questions alors je préfère y répondre. Je ne vais pas vous infliger la lecture d'un texte que vous avez sous les yeux. Après le vote de cette DM2, dernier exercice budgétaire, le budget du département s'élèverait en recettes de fonctionnement à 1,60 milliard €, en dépenses de fonctionnement à 918 M€, ce qui dégagerait une épargne de gestion de 142 M€. Et en investissement, les recettes sont à hauteur de 311 M€, les dépenses à hauteur de 453 M€, investissement et dettes bien entendu. Ces chiffres intègrent les ressources disponibles au niveau de la DM, telles que nous les avons réaffectés sur des provisions pour investissement sur le patrimoine départemental.

Nous continuons d'afficher deux principes : priorité à l'investissement, et dans le cadre de cet investissement, priorité à l'investissement en maîtrise d'ouvrage direct sur patrimoine départemental, ou subventions à nos partenaires dans le cadre d'application des politiques départementales. Nous avons trouvé, j'ai envie de dire du "disponible circulant" sur cette DM2, qui peut donner un sentiment euphorique. S'il fallait calmer ce sentiment euphorique, deux derniers chiffres. Nos dépenses de fonctionnement sur l'exercice augmentent de 10,3 %, et dans le même temps nos recettes de fonctionnement augmentent de 7,6 %. Trois points d'écart entre les dépenses et les recettes. Trois points négatifs qui diminuent d'autant l'épargne nette, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement, ce qui nous amènera, dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, à arbitrer sur le renforcement de cet autofinancement, si nous le décidons, pour maintenir la capacité d'investissement, et voir comment on peut jouer sur les deux seules marges de manœuvre que nous avons : l'emprunt ou la fiscalité.

Par ailleurs, on aura l'occasion d'en reparler dans la présentation du débat d'orientations budgétaires, ce qui nous incite à quelques prudences, fin 2006 évolution de l'APA - PSD ; dépenses 2003 : 76,6 M€ ; 2005 : 82,9 M€ ; 2006 estimé : 97,100 M€. Dans le même temps les recettes couvraient la dépense en 2003 autour de 47 % ; en 2004 autour de 43 % : en 2005 à 37 %, et cette année 32 %. "Le découvert", c'est-à-dire la charge nette pour le Département à l'heure actuelle de l'APA est à plus de 60 M€ pour l'exercice 2006. Dans le même temps le découvert pour le RMI, même mode de calcul, puisque la TIPP n'évolue pas comme nous le souhaiterions tous, est à 21,6 M€. Sur le handicap, la charge nette est à 13,8 M€, toutes prestations confondues. Nous dirons un mot sur le handicap tout à l'heure. Sur le seul APA et RMI, 87 M€, cela fait vingt points de fiscalité. Donc il a fallu prendre ailleurs que sur la fiscalité pour assumer des charges qui sont des charges transférées.

Voilà un peu en désordre, j'en conviens, parce que cela fait partie des réflexions que nous éprouvons, que nous ressentons en cours d'élaboration, la présentation d'une DM2 qui pourrait, si on se laissait aller, nous rendre optimiste ou euphorique, alors qu'en réalité elle traduit des désordres et des incertitudes.

Jean-Jacques PARIS :

Je serai très rapide pour garder du temps pour le débat sur les orientations budgétaires. Cette décision modificative est somme toute, à la fois très limitée, mais en même temps elle cache des évolutions, comme le disait Yves Lecaudey, contradictoires. Je n'ajouterai pas grand chose à ce qui vient d'être dit. Seulement je pointerai deux questions, sur lesquelles, sans faire de laxisme, nous aurions pu faire preuve de recherche d'équité. Puisque nous avons ces recettes de fonctionnement supplémentaires, il n'était pas nécessaire, à notre avis, d'amputer la masse salariale, je crois de 2 M€, alors que nous aurions très bien pu l'affecter pour discuter de la réduction de la précarité et dans nos services et dans ceux qui nous sont transférés. Vous n'ignorez pas notamment que les personnels TOS dans nos collèges, pour un certain nombre d'entre eux, sont dans des situations absolument intenable, et que de toute façon, nous y reviendrons dans les orientations budgétaires, il sera de notre devoir de répondre à leur demande de stabilisation de leur emploi. Je crois qu'il aurait été tout à fait équitable de garder cette dépense de masse salariale. Vous avez fait un autre choix.

La deuxième idée, elle concerne la fiscalité directe supplémentaire que nous n'attendions pas. Je vous rappelle qu'à la lecture de ma feuille d'impôt, la taxe d'habitation pour le département augmente cette année de 6,35 %. Il me semble que ces 1,7 M€ devraient être colorés de la solidarité, et nous devrions en affecter une partie à nos fonds sociaux, qu'ils soient ceux des handicapés, ceux du fonds énergie, ceux du fonds d'aide aux personnes en difficulté, tant les difficultés s'accroissent en matière sociale dans ce département et touchent de plus en plus des salariés qui ne peuvent plus faire face aux dépenses obligatoires. A partir de là ces deux recettes reviendraient de manière équitable, sans que nous dérivions de notre rigueur. En fait, l'idée c'est de toujours conserver à nos orientations ces valeurs que nous disons partager, de faire reculer les inégalités dans notre département.

Jean-Pierre CHALARD :

Je voudrais faire une remarque sur cette DM, où je vois, et c'est une bonne chose, que vous abondez au niveau de l'eau et assainissement de 1,73 M€. Je dois vous dire que dans nos campagnes, où certains commencent l'assainissement, où d'autres veulent le terminer, mais

où aussi, par rapport au respect du SAGE Nappes profondes, il nous est demandé de faire des économies d'eau. Quand nous avons aujourd'hui le réseau qui a entre 45 et 60 ans, quand on voit le diagnostic que l'on fait et les investissements que nous allons être obligés de faire dans les années à venir, je pense que le Conseil Général devra débloquer une enveloppe supérieure à ce qu'il fait aujourd'hui, sinon les communes, les syndicats, pour réaliser ces travaux, devront faire supporter à leurs abonnés des augmentations non négligeables du prix de l'eau. J'entame déjà sur les orientations budgétaires, mais je souhaiterais que pour 2007 qu'un effort particulier soit fait dans ce secteur. Merci.

D'autre part, je voulais dire que je reste dans la cohérence de ce que j'ai fait depuis le début de cette année, puisque je me suis abstenu comme l'ensemble de mes collègues au BP, au BS, je m'abstiendrai aussi au niveau de cette DM.

Nicolas FLORIAN :

Pour compléter ce qu'a dit Jean-Pierre Chalard, le groupe s'abstiendra, comme il l'a fait lors des différentes sessions budgétaires. Simplement nous remarquons, comme l'a dit fort justement notre collègue Yves Lecaudey, qu'il y a des bonnes surprises, des choses que l'on n'attendait pas, et puis parfois des mauvaises surprises, ce sera pour le DOB de 2007. Mais permettez-nous de relever, notamment sur les droits de mutation, et Jean-Jacques Paris a dû le faire, on s'aperçoit qu'il y a encore un volume de recettes assez volumineux avec plus 10 M€, et on regrette peut-être, même si tout cet argent est utilisé, d'avoir fait appel à une hausse de la fiscalité déjà en 2006.

Bernard DUSSAUT :

A Jean-Pierre Chalard, parce que c'est une enveloppe que je connais bien, qu'on essaie de gérer le mieux possible. Je rappelle qu'en 2004 l'Etat s'est complètement désengagé. Jusque là on avait le FNDAE. Et nous sommes passés de 8 M€ à 12 M€ aujourd'hui, plus 1,7 M€. Cela veut dire que l'on essaie de suivre. Parallèlement, la loi sur l'eau, aujourd'hui en discussion au Parlement, prévoit la possibilité de créer pour les départements une taxe qui servirait pour la réhabilitation des réseaux qui ont 40 ou 50 ans. Mais aujourd'hui l'Etat s'est complètement désengagé. Ce sont les agences de bassin qui bénéficient de cette enveloppe qui nous était autrefois attribuée, sauf que les agences ne vont pas forcément attribuer la même enveloppe pour l'eau et pour l'assainissement, puisque les agences ont d'autres préoccupations. Cela veut dire que l'on ne peut pas en permanence compenser, même si on l'a fait en partie, le désengagement de l'Etat total par rapport à cela.

Bernard GARANDEAU :

Je souhaiterais intervenir sur les questions sociales qui sont de la responsabilité que m'a confiée le Président. Souvent sont cités comme service extrêmement dépensier, les services qui traitent ces sujets-là. Il faut savoir que le nombre de bénéficiaires augmente très régulièrement, et j'en veux pour preuve le nombre de personnes âgées bénéficiant de l'APA, l'augmentation était de 588 sur les 15 000 que nous versons à domicile, ce qui ne fait que 5 %, ce qui est donc relativement modéré par rapport au vieillissement que nous connaissons, et surtout à la gravité du vieillissement. Très souvent les personnes âgées sont concernées par les pathologies qui galopent actuellement et qui finalement contribuent très largement à leur manque d'autonomie. Ce qui veut donc dire qu'il faut que nous apportions des soins plus

coûteux, et ce genre de pathologies expliquent les entrées en établissement d'ailleurs. A partir de là, l'augmentation que nous avons en terme de personnes âgées correspond à 12 %, ce qui est sensiblement équivalent à l'évolution du nombre de bénéficiaires dont nous avons la charge. Si nous faisons le choix d'une solidarité accrue, il faut bien considérer que nous devons participer plus largement à ce financement. Ceci dit, cela n'explique pas que les règles du jeu entre l'Etat et le Département aient très largement varié au cours des années, puisque nous sommes passés de 47 %, presque la moitié, à 33 % maintenant, deux tiers pour le Département malheureusement.

Ce genre de désengagement doit être cité, j'aurai l'occasion d'en parler avec le président de la CNSA prochainement, et je n'y manquerai pas à la place du président. En ce qui concerne notre engagement, il faut savoir que nous suivons pour l'instant nos engagements sur le plan de l'APA. Nous avons dit que c'était un excellent service rendu aux personnes âgées et que nous leur devons bien cela. Mais il faut savoir que c'est un coût sur la fiscalité qu'il est difficile d'expliquer aux populations concernées. Nous avons pour ce faire un certain nombre d'arguments, et nous aurons prochainement le choc à subir des personnes handicapées qui sera du même ordre.

Comment voulez-vous que nous augmentions la fiscalité très sensiblement, pour dire aux usagers et aux contribuables girondins que c'est en raison des handicapés si nous augmentons cette fiscalité, alors que nous souhaitons changer le regard de la population sur ces personnes handicapées ?

Nous avons là un dilemme extrêmement difficile à résoudre, et il faut admettre que nous avons une augmentation de la fiscalité normale, légitime, à assumer au plan de la solidarité que nous assumons en lieu et place de l'Etat sur un certain nombre de sujets. Il s'agit d'une solidarité qui se traduit en compensation soit du handicap soit du manque d'autonomie lié aux personnes âgées, qui devrait être largement prise en compte par l'Etat et qui malheureusement ne l'est pas assez.

Yves LECAUDEY :

Je réponds à la fois à Jean-Jacques Paris et à Nicolas Florian. En fonctionnement, virement de crédit, la section de fonctionnement s'autosuffit et nous rend un peu plus de 1 M€, rigueur des services. Je rappelle que nous avons fait une prévision budgétaire en année pleine au moment du BP, on l'avait dit. En investissement, retard de réalisation 14,38 M€. Cela c'est sur l'exécution normale de nos dépenses et de nos recettes. Et si nous arrivons à ce budget de fonctionnement, s'agissant de la masse salariale, c'est la DRH qui nous rend spontanément un peu plus de 2,4 M€, je crois, tout simplement parce qu'elle avait surestimé la valeur du point dans le calcul de la NBI, et ensuite surestimé le coût de la fusion de certains grades. Ce sont les modifications qui nous tombent dessus. Avec un lissage des recrutements prévus, la DRH nous rend, parce qu'elle n'en a pas l'utilisation, 2,38 M€ sur le personnel en place. S'il avait fallu laisser des sommes disponibles pour traiter du problème des TOS qui n'ont pas encore opté, cela aurait été de la spéculation négative, cela peut exister, la preuve la démonstration est faite.

Nous avons ces droits de mutation qui sont arrivés à un niveau où ils constituent, qu'on le veuille ou non, une ressource exceptionnelle. Nous sommes sur un taux plafond, 3,6 %, mais sur des bases qui sont plafonnées, et nous pouvons difficilement augmenter le produit

des droits de mutation. Nous subissons dans le bon sens du terme. Si vous avez conscience que par rapport à votre tableau de marche, vous avez la chance sur une année ou deux de recevoir 10 M€ de plus, et qu'aussitôt vous vous engagez à dépenser définitivement pendant des années 10 M€ de plus, au bout de trois ou quatre ans, vous serez en faillite. Le bureau informations et prévisions économiques, ce sont des experts de l'Etat, prévoit pour 2006 les droits de mutation en évolution positive de 6 %, on est légèrement au-dessus d'ailleurs dans un département privilégié, et prévoit pour 2007 une renverse qui pourrait amener moins 4 %. Plus nous sommes sur un volume élevé, plus le pourcentage en renverse sera sensible, et moins 4 % sur 160 M€, cela fait tout de suite 8 M€, deux points de fiscalité. Voilà pourquoi nous disons : ressources exceptionnelles, dépenses exceptionnelles sur le patrimoine départemental. Mais bien sûr, l'erreur, en terme de gestion, pardon Jean-Jacques Paris, c'est de considérer qu'on a une recette, ressource exceptionnelle, au lieu de la mettre en valorisation de patrimoine, c'est de l'engager tout de suite sur une dépense qui sera récurrente et qui sera de loin très supérieure dans le temps à la période pendant laquelle on aura des recettes. C'est comme cela que l'on crée des déficits de structure qui dans le temps se tournent vers l'Etat pour demander des subventions d'équilibre. Ce n'est pas tout à fait la façon de concevoir la gestion d'une collectivité responsable, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé de limiter à des investissements exceptionnels l'affectation de ressources exceptionnelles, pour nous assurer que le jour où il y a un tarissement de la ressource, nous ne serons pas engagés définitivement dans des dépenses supplémentaires, c'est un souci de maîtrise, sinon là il faudrait compenser par de la fiscalité.

C'est ce qui me fait répondre à Nicolas Florian. C'est vrai quand on constate l'évolution des droits de mutation, on se dit mais 10 M€ de plus que prévu, cela pouvait nous permettre de faire deux points de moins de fiscalité, à peu près. Mais on les trouve en fin d'année en exceptionnel, on est bien d'accord là-dessus, mais surtout, au moment où l'on a construit notre budget, on avait la quasi obligation, en fonction d'une projection sur plusieurs années, de maintenir un bon niveau d'épargne nette, puisque c'est celui qui garantit notre capacité d'investissement, et pour garantir l'épargne nette, il faut assurer un niveau de recettes de fonctionnement et ces recettes de fonctionnement, si on n'a pas la certitude des 10 M€ de droits de mutation, il fallait bien les trouver en fiscalité pour faire face à nos charges nettes. Je vous ai donné les chiffres de charges nettes de l'APA et du RMI. Je dirai un mot sur le handicap tout à l'heure, où là c'est une année encore plus atypique.

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 ANNEE 2006

Ont voté pour :

- MM. BARRAU, Mme BOST, MM. CASTAGNET, DAVID, DEXPERT, DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, GARANDEAU, GAUBERT, HOURNAU, HILAIRE, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. PARIS, PLISSON, SERRANO.

Ont voté contre :

- Néant

Se sont abstenus :

- MM. CHALARD, D'AMECOURT, DARREMONT, DUBOURG, DUCHENE, FLORIAN, VINCENT.

N'ont pas participé au vote :

- MM. AUGEY, BENOIT, CARREYRE, CESAR, DARGUENCE, DE GABORY, Mme DELAUNAY, MM. DELAUX, FATH, FOULON, FROUIN, GAÛZERE, GLEYZE, JAULT, LIMINIANA, LOTHAIRE, MAGENTIES, MUR, PERONNAU, REGERE, RENARD, RESPAUD, RIFFAUD, SAVARY, SOUBIE, TOUZEAU, TRUPIN, YERLES.

DECISION : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'ANNEE 2005 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, par 28 voix pour, 7 abstentions.

Yves LECAUDEY :

Il faudrait mettre aux voix l'amendement que nous introduisons pour affecter tout de suite sur l'excédent disponible une somme de 13,4 M€ en direction de la CUB, dans le cadre du transfert des routes nationales et départementales pour pouvoir les mandater d'ici la fin de l'exercice.

Jean-Jacques PARIS :

Simplement pour saluer le travail partenarial fait entre les services du Département et de la CUB qui a été extrêmement efficace. Les techniciens ont vraiment fait un état des lieux exemplaire des routes transférées, qui a permis de calculer à l'euro près les nécessaires investissements qu'il faudrait faire sur cet itinéraire. Donc si on arrivait à travailler comme cela avec l'Etat, les choses seraient plus équitables, et nous trouverions des transferts de moyens plus à la hauteur des nécessités. Je vous rappelle par exemple que le pont sur la Dordogne va nous coûter 28 M€ de travaux, et nous avons 8 M€ de transfert de crédit de l'Etat. Avec la CUB, nous avons fait tout autrement, on a vraiment travaillé de manière pointilleuse en se respectant mutuellement, pas dans l'intérêt du département ou de la CUB, mais dans l'intérêt général des citoyens girondins et y compris des autres qui utilisent nos itinéraires.

M. LE PRESIDENT :

On est passé de 0 à 8 M€. On est loin de 28 M€, mais c'était 0. Il fallu se battre. Merci Jean-Jacques Paris, et je m'associe pour remercier toute la direction de Jean-Marc Pincemy et tous ses coéquipiers ou coéquipières.

DECISION : L'AMENDEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007 ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Les orientations budgétaires pour 2007 s'inscrivent dans un contexte de réduction de nos marges de manœuvre. A l'heure où les indicateurs économiques tardent à se redresser en Gironde, où le taux de chômage reste supérieur à la moyenne nationale, il semble difficile d'envisager un budget où les politiques sociales cesseront de croître.

De surcroît, ainsi que l'a fort bien démontré une étude effectuée à la demande de l'Assemblée des Départements de France, l'évolution de nos charges de fonctionnement provient à 90 % de facteurs exogènes et de seulement 10 % de facteurs endogènes. Cette conclusion s'applique aux dépenses sociales, mais également aux frais de personnel, aux transports, au budget du SDIS.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle se conjugue à une latitude tout aussi faible en matière d'évaluation de recettes. De fait, on observe que, quel que soit le domaine concerné, le pouvoir de décision des collectivités a été écorné.

Sans parler des dotations de l'État qui, par définition, ne peuvent qu'être constatées, on peut légitimement penser que la part de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, ou celle de Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance ne sont que des dotations déguisées en ce sens où nous n'avons aucune pouvoir ni sur la base ni sur les taux.

Quant aux droits de mutation, leur taux étant plafonné à 3,6 %, en aucune façon, une hausse du taux ne pourra pas compenser le ralentissement du marché de l'immobilier annoncé (le Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques anticipe même un recul).

En ce qui concerne la fiscalité directe, le plafonnement de la Taxe Professionnelle à la valeur ajoutée et l'instauration du bouclier fiscal priveront le Département d'une part non négligeable de son produit (le plafonnement de la TP représente une perte égale à un point de fiscalité).

En fait, c'est en matière de recours à l'emprunt que réside la plus grande liberté, avec toutefois, les limites que l'on connaît (surendettement et ses conséquences sur l'investissement).

C'est ainsi qu'en période où la part de dépenses subies évolue fortement, on risque d'assister au fameux "effet de ciseau" nous limitant au rôle d'organisme payeur d'allocations diverses.

Pour l'heure, la situation financière saine de notre département exposée notamment lors du vote du dernier Compte Administratif et la politique de désendettement que nous avons menée nous laissent une palette de possibilités qui vont se révéler utiles.

Notre prospective budgétaire s'appuie sur des principes de prudence au sein desquels figure le fait de lier toute recette exceptionnelle à une dépense non récurrente. Bien entendu, tout en assumant les dépenses qui lui incombent, le département aura le souci de privilégier la capacité d'investissement grâce, notamment, à un recours plus important que par le passé à l'emprunt. Néanmoins, cela ne doit pas faire perdre de vue la préoccupation constante de ne pas infliger au contribuable girondin une pression fiscale excessive.

Les dépenses de fonctionnement (956 M€) sont, encore une fois, marquées par le poids des dépenses de solidarité : bien que de nombreuses incertitudes planent sur le rythme de démarrage de la Prestation Compensatoire du Handicap, le budget de la DGAS devrait atteindre 552 M€, soit une augmentation de 2,7 %. Les frais de personnel enregistreront la première vague d'intégration des personnels de l'Éducation Nationale et représenteront 143 M€ (soit + 4,5 % hors personnels TOS). La contribution du département au financement du SDIS s'établira à un peu plus de 70 M€ à législation constante. On observera que l'augmentation de ces trois postes (18 M€ hors transfert TOS) génère à elle seule près de 5 points de fiscalité.

Les recettes de fonctionnement (1 062 M€) comprennent les dotations de l'État (198 M€ dont 4 M€ au titre du Fonds de Mobilisation pour l'Insertion), la participation de la Caisse Nationale Solidarité et Autonomie à l'APA et à la PCH (42 M€), le rendement de la fiscalité indirecte (dont 168 M€ de droits de mutation et 103 M€ de TIPP) et le produit de la fiscalité directe. Compte tenu d'une évolution des bases de 3,5 %, une augmentation des taux de l'ordre de 4 % nous permettrait d'atteindre un produit fiscal de 419 M€ (soit 21 M€ de plus qu'en 2006).

L'évolution des charges de fonctionnement (+ 5,2 %) étant supérieure à celle des recettes (+ 4,2 %), ce n'est que par le biais d'un programme d'emprunt accru (de l'ordre de 173 M€, soit 20 M€ de plus comparés à 2006) que les projets 2007 seront en mesure d'être financés.

De fait, les besoins exprimés en matière d'investissement évalués globalement à 295 M€ (contre 281 M€ l'an dernier) sont ventilés ainsi :

- ↳ subventions aux communes et groupements : maintien du niveau accordé à ce titre en 2006, soit 47 M€,
- ↳ subventions aux tiers pour les programmes récurrents : même raisonnement que ci-dessus (20 M€),
- ↳ subventions aux tiers pour les programmes exceptionnels (plan en faveur de la rénovation des maisons de retraite, par exemple) : 29 M€,
- ↳ opérations concernant le patrimoine de la collectivité : 198 M€, pour le PPI collèges, les routes, l'extension de l'Hôtel du Département, le bâtiment des Archives, les foyers occupationnels....

La volonté affichée ci-dessus de participer à la modernisation des équipements sur le territoire girondin s'exprime également sur le moyen terme, ainsi qu'en témoigne le contenu

de la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Cette dernière est conditionnée d'une part, par la capacité à en assumer les conséquences en terme de crédits de paiement annuels et, d'autre part, par l'impact des décisions prises antérieurement qui captent environ 75 % de la capacité d'investissement. Pour autant, la stratégie financière évoquée précédemment nous permet d'ébaucher une PPI maintenant notre concours aux opérations impulsées par nos partenaires au sein de programmes traditionnels d'investissement et le financement de projets exceptionnels qu'ils soient en maîtrise d'ouvrage directe ou subventionnés, soit sur la période 2007-2009 :

- 168 M€ destinés à soutenir les projets communaux ou intercommunaux (dont 18 M€ pour le pont Bacalan-Bastide),
- 70 M€ en direction des investissements récurrents effectués par les tiers,
- de nombreux programmes exceptionnels initiés par des tiers ou bien concernant notre patrimoine (602 M€), tels que le plan maisons de retraite (34 M€), les travaux du SMACE (11 M€), l'éducation (199 M€), la rénovation de notre parc immobilier social (32 M€), la refonte de la climatisation de l'Hôtel du Département (15 M€).

Au total, la PPI représente un volume de 840 M€ sur la période triennale à venir, montant auquel s'ajoutent les programmes élaborés au titre des budgets annexes (32 M€, dont 20 M€ concernent l'acquisition d'un second navire amphidrome) ainsi que des enveloppes d'autorisations d'engagement de l'ordre de 30 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Yves LECAUDEY :

La prospective budgétaire telle que nous la proposons pour 2007 s'appuie sur des réalisations antérieures, et en particulier sur les résultats anticipés du compte administratif 2006, tel que nous les avons d'ores et déjà estimés. Les marges de manoeuvre, nous l'avons déjà dit, sont de plus en plus étroites, et cela tient à la fois au contexte externe et interne ; nous allons essayer de les décomposer.

Le contexte Externe. Compte administratif prévisionnel 2006, s'agissant de la prestation compensatrice du handicap, démarrage très lent. On avait traité le 31 août, 61 dossiers, et on arrivait, sur ces 61 dossiers, à une moyenne de prestation de 3200 € mois/personne, avec en portefeuille 1430 dossiers. Il nous reste à espérer que ces 1430 dossiers ne donneront pas lieu à des décisions aussi importantes, parce que si vous faites l'addition rapidement, nous pourrions être à 55 M€ de dépenses annuelles. Nous avons inscrit cette année 11 M€, nous ne les dépenserons pas là-dessus, avec une compensation de l'Etat à 11 M€. Nous avons une montée en charge très lente de l'APCH. Les droits de mutation, on en a déjà parlé. Erosion de l'épargne nette, j'ai eu l'occasion de le dire en parlant de la DM 2 tout à l'heure. Et constat permanent, les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes de fonctionnement ; l'effet de ciseau nous connaissons bien maintenant.

Les dépenses des salaires et charges progressent de 7 % malgré la restitution des 2,4 M€ à la DM. Et les dépenses sociales, hors prestations compensatrices handicap, pour 2007 s'élèveront à 527 M€, en évolution de 12 %. L'épargne nette, elle, par contre, régresse, ce qui doit nous interroger quant à nos investissements à venir.

Financement par emprunt, du fait du mauvais taux de réalisation de nos investissements et des disponibilités en trésorerie constatées, recettes exceptionnelles et mauvaise réalisation des investissements, nous n'aurons mobilisé sur l'exercice, par rapport aux 153 M€ qui ont été votés au budget, que 40 M€, mais ces autorisations d'emprunt restent inscrites comme vont être inscrits les travaux non faits et qui devront s'ajouter au PPI l'année prochaine.

Le contexte interne, les caractéristiques du Département, voilà des chiffres qui doivent nous interpeller. 16 % de la population a plus de 65 ans. Le nombre de bénéficiaires APA. Taux de chômage plus fort que la moyenne nationale. Et enfin, base de TP faible, il y a longtemps que nous le savions, qui nous a menés pendant deux années consécutives à avoir fait une déliaison des taux en TP, pour essayer de majorer et de gagner sur les taux ce que nous ne pouvions pas gagner sur les bases. Il se trouve qu'aujourd'hui le plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée, fait que si nous majorions les taux de TP, nous devrions en restituer une bonne partie pour dépassement du plafonnement. Et s'ajoute à notre contrainte le bouclier fiscal qui nous donne une marge de manœuvre encore plus réduite en terme de fiscalité. Droits de mutation, nous en avons parlé. Sachez que le nombre de Rmistes en août 2006 était à 23 809.

Les contraintes, nous avons peur pour le pacte de croissance et de solidarité. Nous avons appris que l'Etat envisageait de le maintenir, au moins pour 2007, incertitude pour 2008, ce qui nous fait prévoir une évolution à la hausse de 2,54 % des dotations de l'Etat. Par contre le premier effet du plafonnement de la TP nous coûtera 3,8 M€. Voilà une mesure décidée au niveau national et sa traduction immédiate 3,8 M€, un point de fiscalité ; la simple application du plafonnement du taux de T.P. Le financement du SDIS, cela sera 4,5 M€.

Enfin le transfert des routes nationales dégradées, Jean-Jacques Paris le disait, l'Etat ne s'est pas conduit avec nous comme nous avons réussi à nous conduire vis-à-vis de la CUB, et la CUB vis-à-vis de nous. On a quelques préoccupations sur ces routes nationales qui nous arrivent bien dégradées, avec l'affectation de crédit de compensation correspondant au crédit que l'Etat dépensait sur ces itinéraires chaque année. Et justement ces routes sont dégradées parce que l'Etat ne dépensait pas grand-chose. La démonstration pourrait bien être faite, hélas. C'est un contexte que nous supportons.

Un tableau particulier des marges de manœuvre de plus en plus réduites. Des contraintes de dépenses sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. Nous les recevons, nous les subissons, nous les traduisons en chiffres. Vous voyez le poids de l'APA, du RMI, l'aide sociale à l'enfance, aux personnes handicapées, le SDIS et les charges de personnel. Contexte national. Nos recettes également sont largement subies. Des dotations de l'Etat par définition on n'a jamais eu la maîtrise, ce sont des décisions exogènes. Fiscalité indirecte, la TIPP, c'était prévu, le rapport Michel Klopfer dans cette assemblée, diésélisation du parc, ralentissement de la consommation, la taxe afférente et son reversement RMI, différence du RMI cette année on sera à 22 M€ en charge nette.

Droits de mutation, nous sommes au taux plafond et par conséquent les bases elles aussi sont plafonnées ce qui nous donne peu d'évolution. Si jamais il y a une renverse sur les bases par un ralentissement du marché immobilier, nous prendrons de plein fouet les conséquences.

Emprunt, oui mais limité, d'autant plus qu'à l'heure actuelle nous votons de l'emprunt parce que nous voulons intensifier l'investissement, mais si nous avons un ralentissement des investissements en même temps que des ressources disponibles, nous utilisons la trésorerie et nous attendons le compte administratif pour constater que le volume d'emprunt n'a pas été mobilisé mais qu'il convient de le reporter.

Voilà une analyse de la structure de notre budget. Il est intéressant entre 1995 et 2005 de voir le pas respectif des dotations de l'Etat, de la fiscalité directe - indirecte et des autres ressources dans nos recettes de fonctionnement, et vous constatez que la fiscalité directe, 47 % en 1995, et malgré les augmentations que nous avons proposées et que nous avons votées, nous sommes en 2005 à 38 % de nos ressources de fonctionnement apportées par la fiscalité directe. Ce qui affiche une relative déstructuration de notre budget. La fiscalité indirecte était à 21 %, elle est à 32 %. Vous retrouvez les droits de mutation. Les dotations de l'Etat étaient à 17 %, elles sont à 22 %. On peut dire que l'Etat fait un effort pour nous aider. En fait, on se rend compte que chaque fois que ces dotations augmentent, nous perdons autant sur notre autonomie financière. Parce que nous nous apercevons que des recettes qui nous sont accordées par l'Etat pour compenser telle ou telle dépense ou tel ou tel transfert sont de véritables dotations, alors que les dotations par définition, nous ne maîtrisons ni leur niveau ni d'ailleurs la date de versement.

Perte d'autonomie fiscale que nous avons subie en dix années. Marché de l'immobilier, je rappelle que si la prévision des experts, ce n'est pas moi c'est le bureau des informations et des prévisions, si par malheur ils ne se sont pas trompés, c'est gros de dire cela, 4 % aujourd'hui cela nous coûtera 6 M€, et c'est un point et demi de fiscalité, sauf à les prendre sur l'épargne nette au dépend de l'investissement ; ce sont des réactions que nous aurons à définir ensemble. Marge de manœuvre plus que fragile et les enjeux et les principes à honorer.

2007 sera l'année des transferts de compétence en année pleine, des routes nationales. La prestation compensatoire du handicap, la montée en charge, 61 dossiers liquidés mais 1436 en portefeuille, cela a dû évoluer. Les personnels TOS vraisemblablement les premières options assez significatives sont enregistrées, 324 personnel TOS qui représentent une masse salariale de 10 M€, auxquels il faut ajouter, et ce n'est pas compensé, les frais de formation, les frais de transport et vraisemblablement, c'est déjà en cours, les postes supports non compensés. L'APCH cela monte en charge ; pour la première fois nous pourrions avoir un delta négatif entre les compensations et les dépenses qui pourrait être en 2007 de l'ordre de 2 M€.

Enjeux 2007. Nos besoins de financement en investissement, les opérations en phase d'exécution qui ont pris du retard : l'extension de l'hôtel du Département, les archives, et je crains fort qu'elles ne prennent encore plus de retard, compte tenu d'incidents de chantier en ce moment. Nous avons un rattrapage de retard sur les collèges qui nous avaient rendus presque 6 M€, mais il faudra les retrouver en dépenses supérieures au PPI l'année prochaine pour rester dans le clou de nos programmations. Maison de la Promotion Sociale, le bâtiment administratif a pris du retard, problème d'appel d'offres. Et puis retard sur les programmes

routiers ; notre encadrement, outre les appels d'offres infructueux, avait passé beaucoup de temps sur les négociations de transfert des personnels. Et puis à penser qu'en 2007 on devrait voir enfin émergé la définition et le financement de programmes que nous voulons ambitieux en terme d'équipements sociaux et de maisons de retraite en particulier. Toutes ces opérations sont fortement consommatrices de crédits. Les retards enregistrés en 2006 seront reportés immédiatement, et financés par emprunt. Vous trouverez un volume d'emprunt qui sera en prévision à hauteur de 173 M€, supérieur de 20 M€ à celui de cette année, avec des retards de mobilisation. Les principes que nous envisageons de retenir, c'est un rappel, recettes exceptionnelles, dépenses exceptionnelles, ne pas mêler l'exceptionnel et le récurrent, c'est à peu près notre garde fou le plus absolu en ce moment.

Insister sur la préoccupation et l'inquiétude quant à l'évolution des droits de mutation. On souhaite toujours se tromper mais on craint toujours de ne pas se tromper ; c'est le classique optimisme pessimiste, d'où pas d'affectation des recettes exceptionnelles sur des dépenses récurrentes. Augmentation de notre capacité d'investissement, éventuellement par augmentation du programme d'emprunt, en sachant que si les dépenses de fonctionnement croissent plus vite que les recettes, effet de ciseau, nous allons avoir une dégradation de l'épargne nette, et si nous empruntons trop et trop vite nous allons avoir une nouvelle dégradation de l'épargne nette, et là c'est la cavalerie, pour investir il faut emprunter parce qu'on a moins d'autofinancement, c'est la maîtrise qu'il nous faut rechercher.

Voilà comment pourrait se présenter aujourd'hui le budget 2007, et les arbitrages sont encore en cours. Nos dépenses de fonctionnement qui étaient à 894 M€, et qui n'ont pas beaucoup bougé puisque le fonctionnement vient de nous rendre 1,5 M€ à la DM, seraient portés à 940,292 M€, tout simplement pour honorer les obligations et engagements. Les recettes hors fiscalité qui étaient à 624 M€ se trouveraient à 640 M€, 16 M€ de plus. La dette, vous retrouvez 39 M€ deviendrait 33 M€, ralentissement de l'emprunt d'autant plus qu'il y a eu un réaménagement de dette cette année qui nous a fait faire des économies en intérêt et en remboursement en capital. 6 M€ de gain sur le remboursement de dette. En investissement, pour maintenir le rythme, les recettes étaient à 42 M€ elles ne sont plus qu'à 36 M€, il y a certains ralentissements. Les dépenses, nous voudrions les maintenir à leur niveau initial, près de 300 M€, 295,58 M€. Ce qui veut dire qu'il nous faut trouver si ce programme est respecté, 592 M€, soit par l'emprunt, soit par la fiscalité, soit par l'un ou par l'autre. Aujourd'hui nous sommes sur une hypothèse qui correspond à ce que nous avons annoncé dès l'an dernier. Si les dépenses de transfert RMI - APA continuent sur le même rythme et les compensations aussi, sauf à dégrader notre rythme d'investissement, donc dévaloriser le patrimoine départemental, il nous faudra maintenir l'effort fiscal qui se situe à un plafond de quatre points, comme nous l'avions proposé l'année dernière, et il serait accompagné d'un volume d'emprunt de 173 M€.

C'est sur ces bases que nous voudrions construire le budget, qu'il nous faut arbitrer. Deux hypothèses pour financer notre budget : baisser l'investissement ou hypothèse d'une fiscalité zéro. On peut toujours rêver, et dans ce cas vous voyez les conséquences sur le volume d'emprunt qui passerait à 186 M€. Vous notez que le volume d'emprunt augmente et que concomitamment le niveau d'épargne se dégrade, puisqu'on augmente de 20 M€ le niveau d'emprunt et on perd 13 M€ sur l'épargne. On emprunte plus et on perd sur notre capacité d'autofinancement. Cela ne va pas améliorer la possibilité d'investir.

L'hypothèse que nous retenons dans l'immédiat, le volume d'emprunt 173 M€ en 2007, la fiscalité à quatre points, l'épargne malgré cela serait maintenue à 86 M€, la capacité de désendettement est maintenue jusqu'en 2008. Vous voyez que malgré cet effort fiscal et d'emprunt la capacité de désendettement se dégrade. Le volume d'investissement serait maintenu en 2007, mais vous voyez qu'il ralentit, même dans cette hypothèse à 4 % de fiscalité. En clair, s'il fallait commenter cette démonstration, que nous le voulions ou non, au fil des années, les conséquences des transferts non complètement compensés de charges ou des charges nouvelles se traduisent par une double obligation, on n'a même plus le choix : accroître la fiscalité, le volume d'emprunt, et malgré cela diminuer notre capacité d'investissement. Nous sommes, comme tous les Départements, condamnés à cet exercice un peu provocateur pour ceux qui font l'exercice, et en tout cas peu euphorique pour ceux qui ont à l'expliquer à leurs concitoyens.

Voilà les hypothèses de construction du budget, les arbitrages restant à faire.

M. LE PRÉSIDENT :

Je voudrais remercier Yves Lecaudey et toute la Direction des Finances, toute l'équipe, Marc Fauveau, Jacky Lebeau, de tout le travail. On va ouvrir le débat qui n'est pas, vous le savez, sanctionné par un vote.

Je vous rappelle que tout à l'heure à 18 heures il y a le vernissage de l'exposition Territoire Acteur et Démarche en Gironde, Paysage, avec Monsieur Guy Perrière, Directeur du C.A.U.E., et Monsieur Pierre Culan, Directeur de l'École d'Architecture et des Paysages de Bordeaux.

Jean-Jacques PARIS :

Il est vrai que si le débat budgétaire ne débouche pas sur un vote, il n'en est pas moins un vrai débat politique, puisqu'il s'agit de réfléchir et de proposer l'ensemble des missions publiques du département pour l'année prochaine.

Puisque c'est un débat politique, il a bien sûr besoin du respect mutuel. Yves Lecaudey, il y a belle lurette que je ne l'écoute pas comme quelqu'un qui aurait une vision dogmatique des choses. J'écoute avec intérêt les arguments qu'il déploie, et c'est dans le plus grand respect que je le fais. J'en attends autant. Quand j'expose des arguments ce n'est pas parce que je suis dépensier, ce n'est pas parce que nous serions des gens laxistes ou dépourvus de bon sens. Il s'agit de confronter des logiques et des points de vue pour déboucher sur les meilleures solutions possibles.

Yves Lecaudey a abordé le contexte d'une certaine façon, je voudrais l'aborder autrement avec une autre manière de voir les choses. En 2005, le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de la France avoisinait les 1 531 milliards d'euros, évoluant, vous le savez peut-être, de plus de 9 % en comparaison à l'année 2002. A Euros courants, les richesses créées par les groupes du CAC 40 se rapportent aux environs de 10 % des richesses nationales pour l'année 2005. Ainsi le ratio valeur ajoutée - P.I.B. indique que les valeurs ajoutées des groupes connaissent une croissance positive de 6,5 % en rapport au P.I.B. entre l'année 2002 et l'année 2005. Ainsi les groupes du CAC 40 peuvent-ils afficher une croissance continue de leurs bénéfices, passant de 39 milliards d'euros en 2002 à 82 milliards en 2005. Profits multipliés

par trois dans le secteur bancaire et des assurances sur la période 2002-2005 de 5 à 18 milliards d'euros. Or, dans cette même période les mêmes groupes ont consacré une large partie des profits dégagés en investissements financiers, passant de 85 à 260 milliards d'euros. A contrario les investissements en destination des biens corporels et incorporels n'ont cessé de décroître passant de 62 milliards d'euros en 2002 à 53 milliards d'euros en 2005.

On comprend mieux pourquoi la loi de finances 2006 a instauré le bouclier fiscal et plafonné la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, mettant en péril les budgets des collectivités locales pour les années à venir. Pour éviter l'asphyxie des finances locales, nous avons travaillé avec les parlementaires communistes à un projet de loi, permettant de mettre à contribution les actifs financiers de ces grands groupes, pour un nouveau mode de calcul des bases d'imposition de la taxe professionnelle autour d'un système de péréquation, afin de garantir le présent et l'avenir des collectivités locales.

Il faut le dire très clairement, si les rendez-vous électoraux de 2007 ne débouchaient pas sur des mesures allant dans ce sens, il n'y aurait pas d'autres solutions que de baisser les dépenses de fonctionnement et d'investissement, induisant l'abandon de politiques publiques utiles aux girondins, ou de continuer à augmenter la pression fiscale sur les familles, en aggravant encore les inégalités dans notre département déjà très meurtri par le chômage et la précarité.

Sachons que l'impôt local pèse de deux à quatre fois plus sur les revenus non imposables que sur les revenus imposables. Les petits revenus salariaux sont ainsi les plus taxés. Ce sont d'autres experts, Yves Lecaudey, qui ont fait le calcul. Encore cette année, alors que nous recevons la feuille d'impôt, la part départementale affiche une augmentation de 6,35 % sur la taxe d'habitation. Il est hors de question pour nous de reconduire une telle augmentation pour 2007 ; c'est pourtant ce que vous proposez en affichant une progression de 4 % des taux.

Pour ce qui est de notre groupe, nous nous en tiendrons strictement à une augmentation au niveau de l'inflation. Il serait incompréhensible de s'inscrire dans la spirale libérale dans laquelle nous entraîne la politique gouvernementale, d'autant plus que nous pouvons espérer raisonnablement changer la donne en 2007, en rassemblant toute la gauche sur une nouvelle politique en rupture avec le libéralisme ambiant. Ne pas s'inscrire dans cette spirale nous amener à résister le plus possible aux transferts de charges. Cela doit nous conduire à tout faire pour obtenir une réforme de la fiscalité pour plus de justice sociale et d'efficacité. Enfin ne pas s'inscrire dans cette spirale ultra-libérale nous fait maintenir le niveau des politiques publiques et de nous en donner les moyens. Pour cela nous pouvons utiliser pleinement le rendement toujours important des droits de mutation qui doivent nous permettre de faire la transition jusqu'en 2010, en les inscrivant en totalité dans notre budget primitif de fonctionnement, et atténuer ainsi la fiscalité sur les familles. Au passage, nous sommes dans un département qui a une croissance démographique de 1 % tous les ans. C'est une originalité de la Gironde.

Nous pouvons également inscrire en "créances de l'Etat" les sommes pointées par l'Observatoire de la décentralisation et qui ne sont pas compensées à ce jour par des recettes transférées. Nous ne pouvons nous résoudre à entériner définitivement ce manque à gagner, qui aura de graves conséquences dans l'avenir si des mesures compensatoires n'interviennent pas. Une telle démarche serait non seulement comprise mais partagée par bon nombre de

citoyens, et porterait en elle une autre politique que la gauche pourrait mettre en œuvre le plus tôt possible en direction des collectivités locales. Tout ceci étant précisé, nous pensons que notre budget 2007 doit particulièrement servir quelques priorités bien ancrées dans les valeurs que nous pouvons partager.

La première consisterait à mettre à niveau le budget des ressources humaines pour consolider les services qui sont les plus chargés, notamment avec les nouvelles compétences, mais aussi pour amorcer un plan anti-précarité, et, sur une période à définir ensemble, permettre à tous les agents, particulièrement dans les collèges, d'être titularisés. En effet, nous ne pouvons perpétuer la situation faite à bon nombre d'agents contractuels ou autres situations précaires, et nous devons leur proposer un avenir. D'ailleurs cet effort supplémentaire en direction des personnels laisserait encore la part du budget qui lui est consacré à un niveau tout à fait raisonnable, et améliorerait sensiblement les services rendus aux usagers.

La deuxième priorité porterait sur la nécessité d'augmenter les enveloppes des fonds sociaux, pour tenir compte des nouvelles situations de pauvreté vécues par des salariés aujourd'hui, mais aussi les politiques d'insertion qu'il nous faut rendre plus efficaces pour éliminer tous les freins, les obstacles ou les pénalités qui surgissent quand une personne retrouve un emploi, souvent à durée déterminée ou à temps partiel.

Enfin, la troisième priorité est tournée vers les investissements qui touche pleinement nos compétences. Il s'agit d'accélérer les équipements pour les personnes âgées, dont le nombre croissant en situation de dépendance est devenu une préoccupation pour de nombreuses familles, et des lieux d'accueil des personnes handicapées qui manquent cruellement en Gironde, ce qui est un obstacle majeur pour que la maison départementale des personnes handicapées joue vraiment son rôle. Les premières réunions de la commission d'accès aux droits révèlent, de façon criante, le retard que nous avons dans ce département, qui oblige au mieux les familles à trouver réponse dans d'autres départements, aggravant de fait les dépenses de transport, qui sont d'ailleurs à notre charge, mais surtout rendant très difficile la vie de chacune d'elle. Désormais la solidarité doit pleinement jouer et se tourner vers ces objectifs-là, c'est un choix politique qu'il nous faut faire.

Voilà quelques réflexions que notre majorité aura à cœur, j'ose l'espérer, d'intégrer, aux côtés d'autres, pour développer dans ce département une politique audacieuse, en rupture totale avec les choix libéraux. Voilà quelques éléments, Monsieur le Président, Yves Lecaudey, chers collègues, que nous voulions vous faire connaître.

M. LE PRESIDENT :

Vos dernières paroles au sujet des maisons pour les handicapés, je vais demander à Catherine Burgho qu'elle vous invite avec moi, parce que je n'arrête pas d'inaugurer, à Gujan, le foyer occupationnel, à Carignan, à Blanquefort avec Christine Bost. La semaine prochaine je vais à Braud et Saint-Louis inaugurer encore pour les handicapés. Cenon est lancé. Il y a eu un marché improductif. Et puis nous mettons Martignas sur les rails. Cela fait six inaugurations. S'il y avait vraiment une pénurie, ce n'est pas de notre fait. Nous faisons de très gros efforts.

Nicolas FLORIAN :

Oui rapidement, on aura l'occasion d'en reparler au moment du budget et de détailler les chiffres. Vous vous doutez bien que nous restons sceptiques sur les choix en matière de fiscalité, ce n'est pas une découverte pour vous. D'ailleurs les deux derniers tableaux qui nous ont été montrés mériteraient un plus grand approfondissement, parce qu'on ne peut pas simplement baser des hypothèses sur l'emprunt et la fiscalité ; il y a peut-être d'autres leviers qui devraient rentrer en compte.

On remarque que malgré un certain nombre de bonnes nouvelles, c'est ce que l'on disait tout à l'heure pour la DM2, et notamment sur les compensations de l'Etat, je serais tenté de dire que le plus dur est passé, mais où les compensations bon an mal an, dans leur globalité, sont assurées. Au risque de se répéter, on redira que ce n'est pas trop le transfert qui coûte, c'est l'amélioration qui est apporté aux services, et cela on ne peut que s'en féliciter si un service est amélioré dans le cadre d'un transfert de compétences. Cela a été vrai lors de la décentralisation acte 1, c'est vrai lors de la décentralisation acte 2, mais dans sa globalité, vous le dites, la compensation est assurée.

Là où je vous rejoins plus amplement, c'est sur la notion de perte d'autonomie financière. On n'a pas de discours à géométrie variable, ce que l'on dénonçait en 2001 ou 2002, on ne peut que le regretter aujourd'hui. Rappelez-vous les déclarations que l'on avait pu faire, du moins moi, sur le bouclier fiscal ou sur la réforme de la TP.

Là où nous divergeons, je l'ai dit, c'est l'appel à la fiscalité immédiat. Vous parliez tout à l'heure de mobilisation de l'emprunt, le vote des taux ne se fait qu'en mars. On pourrait attendre d'ores et déjà la clôture de l'exercice 2006, voir un peu comment se profilent les choses dans les deux ou trois premiers mois de l'année 2007, avant de faire appel à la fiscalité. On a une variable d'ajustement, vous parliez de l'épargne nette, de l'autofinancement. Il y en a une autre, c'est l'emprunt. On peut inscrire des sommes plus élevées, quitte à ne pas les mobiliser, cela c'est déjà fait dans ce département.

Nous, on regrette un petit peu qu'il n'y ait pas une anticipation plus prononcée sur l'avenir et je vais m'expliquer. Quand bien même on comprend vos contraintes de gestionnaire, et je ne mets pas en cause la façon dont est administré ce Département. Il y a des choix que l'on ne partage pas et des anticipations que l'on ne peut pas tenir. Cela fait des années que l'on vous demande d'être plus actif en terme d'élargissement du potentiel fiscal des entreprises. Insistons fortement sur le développement économique. Comme le disait Jean-Jacques Paris, nous avons dans ce département beaucoup d'atouts. Une démographie en hausse, à terme un désenclavement qui se dessine avec la ligne à grande vitesse, et là aussi, j'ouvre une parenthèse. On attend à ce niveau-là que le Département soit davantage chef de fil, et pèse plus sur le débat, je referme la parenthèse. Anticipez toutes ces infrastructures qui ne vont faire que favoriser le développement de notre département, avec une politique sur le développement économique peut-être plus énergique. Il y aurait peut-être une proposition que l'on pourrait faire, mais à affiner, c'est en terme de constitution de réserve foncière sur des sites dont on peut imaginer qu'ils pourraient accueillir de nouvelles entreprises. Nous ne sommes pas intervenus tout à l'heure à la présentation du fonds de la TP, nous sommes aussi inquiets que vous au sujet de Ford. Mais d'un autre côté, on a un potentiel énorme, je pense au laser méga joule, d'ailleurs le Conseil Général de la Gironde est partie prenante. Avons-nous envisagé toutes les solutions en terme de réserves foncières autour de ce site ? On vient de

passer une période où il y a eu les PLU en discussion. Je rappellerai que nous n'avons que 4 % de notre territoire qui est construit. C'est vrai qu'en milieu urbain il y a toujours des difficultés quand il s'agit de construire un peu plus, mais sur des zones comme le laser mégajoule ou d'autres secteurs, n'hésitons pas à constituer des réserves foncières. Nous sommes un certain nombre dans cette assemblée pour la plupart à avoir des fonctions municipales, à discuter avec les maires, les municipalités, pour faire des modifications sur les PLU. Enfin, anticipons peut-être un peu plus l'avenir que ce qui est fait aujourd'hui, ne ratons pas le train du désenclavement de notre département.

Voilà les quelques remarques que l'on pourrait faire.

Je rejoins assez le raisonnement de Yves Lecaudey sur "à recette exceptionnelle dépense exceptionnelle", sauf, et là je retourne vers Jean-Jacques Paris, que sur les droits de mutation, c'est un exceptionnel qui dure, même si cela atteint aujourd'hui un degré qui se tassera, qui baissera. Quand vous citez les chiffres de l'observatoire qui est très sérieux, sur le risque de tassement, le nombre de ventes se tasse, mais les prix n'ont pas baissé, donc avec une augmentation des prix à côté de cela les recettes continueront à abonder notre budget. On aura l'occasion de redétailler tout cela au moment du vote du budget. Voilà la déclaration qu'on voulait faire.

Yves LECAUDEY :

C'est un débat, ce n'est pas une réponse, ce n'est pas un conflit. Je redis à Jean-Jacques Paris que mettre à niveau le budget ressources humaines, plus de dépenses ; augmenter les enveloppes des fonds sociaux, plus de dépenses ; investir et accélérer la réalisation des équipements, plus de dépenses ; refuser l'accroissement de fiscalité, moins de recettes. Je ne sais pas faire, et je préfère en faire l'aveu. On ne peut pas augmenter les dépenses et minorer les recettes. Ceci dit, à gratter à peaufiner, à rechercher des niches, d'accord, mais si on pose pour principe comme cela qu'il faut créer des dépenses récurrentes en terme de personnel, en terme de fonds sociaux, même sur un exceptionnel qui se renouvelle, j'avoue qu'on aurait des difficultés.

Nicolas Florian, c'est vrai, pas l'appel immédiat à la fiscalité, mais dire au mois de décembre 2005, constatant des recettes de droits de mutation réalisées à 150 M€, que l'on pouvait tabler sur 168 M€, c'est-à-dire spéculer intellectuellement sur 15 M€, si on se trompe, c'est quatre points de fiscalité. Il y a un moyen terme à trouver, parce qu'on peut même collectivement, avec la meilleure volonté du monde, faire cette erreur. Cela dure, il va falloir trouver un moyen terme, je le crois.

Les compensations sont terminées pour la phase deux de la décentralisation, j'ai presque envie de dire, hélas, parce qu'elles sont terminées avec une charge nette considérable. Je rappelle le niveau APA, le niveau RMI, cela veut dire que nous avalons sur notre budget en gros à l'heure actuelle, entre l'APA et le RMI, je mets de côté la prestation compensatrice du handicap, qui pourrait elle faire un delta négatif de 2 M€, cela fait plus de 60 M€, cela fait quinze points de fiscalité, que l'on ne prend pas sur la fiscalité mais sur l'épargne nette. Cela fait partie des contraintes dont je parlais tout à l'heure.

Alors "soyez plus actifs sur le développement des bases fiscales des entreprises", sauf qu'on n'est pas leader en terme de développement économique. On peut accompagner, c'est

un problème de compétence, on est davantage orienté vers la solidarité territoriale pour aider les PME au travers de dispositifs comme Creagir, l'aide à l'immobilier d'entreprise. On ne peut que regretter que nos bases de TP soient si faibles par rapport à d'autres départements. C'est un peu une histoire départementale qui a eu ses origines dans une partie très urbanisée du département il y a très longtemps. Il est clair que le développement économique industriel a été rejeté, le développement économique de service s'est surtout fait à l'intérieur de la métropole, et on souffre de tous ces décalages aujourd'hui. Il ne s'agit pas de faire le procès de l'un et de se renvoyer la balle. Nous déplorons le niveau de nos bases d'imposition TP, que l'on a été tenté dans un temps de compenser, ce n'était pas sain non plus, l'insuffisance des bases par une accélération des taux avec des déliaisons, et maintenant on ne peut plus le faire parce que si vous accentuez les taux, vous êtes pénalisés pas le jeu du plafonnement sur lequel on est bien d'accord.

Cela veut dire que le budget n'est pas fini, les grandes lignes sont tracées, on a voulu indiquer les lignes vers lesquelles on s'oriente, avec la satisfaction d'avoir vu en fonctionnement nos services, à partir d'un BP fait en année pleine, être dans les clous, au moment de la DM, puisqu'ils rendent 1,6 M€, ce qui prouve que les prévisions étaient bonnes, ce qui ne veut pas dire que nous nous en sortirons aussi bien compte tenu des montées en charge ici ou là, mais pour le reste on mettra tout sur la table.

On peut contester le dernier tableau et on pourra y revenir. Il n'empêche, que nous le voulions ou non, je termine par là, que nous aurons à nous interroger sur l'évolution simultanée ou séparée de l'emprunt et de la fiscalité, avec des incertitudes quant aux recettes et un décalage dans le temps pour les constats ou de recettes et dépenses, nous aurons à nous situer par là, avec la possibilité de courir un risque sur les recettes en spéculant positivement sur les droits de mutation, en courant un autre risque de nous tromper une année ou l'autre. Regardez la capacité de désendettement. Je ferai remarquer quand même qu'on n'aura fait que 40 M€ d'emprunt cette année. Depuis trois ans nous avons dû faire un peu plus de 70 M€ ou 80 M€ d'emprunt. On a désendetté et on a mobilisé 40 M€ d'emprunt. Il nous a fallu de 1998 à 2004, six ans, pour nous désendetter de 115 M€, et on vient reconstituer à 40 M€. On avait prévu de faire davantage, mais si on réalise les emprunts au niveau des inscriptions, on aura en une année annihilé les efforts faits qui étaient nécessaires. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne sera pas obligé d'emprunter l'année prochaine beaucoup plus, mais on aura vite compensé en négatif les 115 M€ de désendettement que nous avons réussi à faire.

Voilà, des réflexions, en fonction de ce qui a été dit, et dans un débat où plusieurs pistes demeurent à explorer pour que le débat s'instaure vraiment. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de certitudes ; il y a des pistes et des incertitudes sur les ressources et sur la détermination et les rythmes des dépenses. Nous aurons l'occasion de partager ces préoccupations en fin d'exercice, Monsieur le Président.

MOTION SUR LA RESORPTION DE DECHETS INDUSTRIELS (Pneumatiques usagés) SUR LES COMMUNES D'ESPIET ET DE CERONS

Présentée par Christian MUR

La commune d'Espiet dans le canton de Branne a le triste privilège d'avoir sur son territoire un stock de 5 000 à 8000 tonnes de pneumatiques usagés. Outre les nuisances permanentes, les risques en cas d'incendie sont considérables.

La résorption de ces déchets dits industriels est de la compétence exclusive de l'Etat qui doit faire appliquer la réglementation.

L'exploitant de l'installation classée, mis en liquidation, n'est plus en mesure de remettre le site en état. Pour autant, l'Etat, par le truchement d'un mandataire judiciaire, doit apporter les solutions concrètes ; il reste responsable de la résorption du stock.

Cette situation n'est pas isolée en Gironde ; à Cérons, le site de Saint-Cricq, ancienne gravière de 10 hectares, s'est transformé en un dépôt sauvage de pneus usagés.

Le Conseil Général a la charge de la définition du plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Les communes et les intercommunalités assurent la collecte et le tri. L'Etat garde la responsabilité de faire appliquer la réglementation en vigueur, et notamment pour les déchets industriels.

Chaque niveau doit assumer sa part de responsabilité dans les missions d'intérêt général que nous partageons.

Pour que ces sites ne soient pas oubliés, pour que la santé et le cadre de vie des populations riveraines soient protégées, le Conseil Général demande à Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Madame Nelly Olin, de prendre toutes les mesures nécessaires pour une dépollution complète de la friche industrielle d'Espiet et de celle de Cérons, et ainsi d'exercer la compétence qui est la sienne.

Nicolas FLORIAN :

Bien entendu on s'associe à la demande. Je rappelle que Madame Nelly Olin, c'est la première à avoir pris ce dossier, pas spécialement celui d'Espiet, mais au niveau national, à bras le corps et qui veut se lancer dans une résorption, peut-être pas immédiate, mais assez volontariste de toutes ces décharges. Donc, bien entendu nous nous associons à cette demande.

Bernard DUSSAUT :

Nelly Olin s'est engagée à résorber. Il y a 420 000 tonnes de pneus usagers au niveau national, il y en a 38 600 au niveau de l'Aquitaine. Sauf qu'il y a les paroles et il y a les actes.

J'interpelle Madame Nelly Olin, Ministre, le mardi 14 novembre dans le cadre des questions orales. Elle a annoncé. Rien ne se passe. Donc je vais lui demander de prendre les dispositions, et ce sera déjà un bon exemple, pour éliminer les 8000 tonnes à Espiet.

M. LE PRESIDENT :

Il faudra lui dire qu'entre dire et faire, il y a la place pour la sincérité. Le problème c'est qu'elle nous sorte cela en vitesse, c'est de sa responsabilité. Les ministres qui parlent et qui ne n'agissent pas, dans nos campagnes il ne faut pas raconter des histoires.

Bernard DUSSAUT :

Je lui rappellerai Cérons où le problème n'est toujours pas réglé.

M. LE PRESIDENT :

On demande des actes après les paroles.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION SUR LE DEVENIR DE L'ENTREPRISE FORD AQUITAINE INDUSTRIE A BLANQUEFORT

Présentée par Jean-Jacques PARIS

Il y a tout juste un an, notre assemblée, à l'unanimité, interpellait le Premier Ministre concernant la situation inquiétante de l'entreprise Ford Aquitaine Industrie à Blanquefort. Depuis les choses se sont encore aggravées et exige un engagement plus résolu de l'ensemble des pouvoirs publics. Un plan de suppression d'emplois a eu lieu en janvier 2006 avec plus de 500 départs, ce qui porte à plus de 1 200 pertes d'emploi direct depuis 2001.

Les sous-traitants sont touchés par cette crise, ce qui laisse augurer de graves dégâts pour l'ensemble de la situation économique du Département et donc pour l'emploi girondin.

D'ores et déjà, la direction de l'entreprise annonce maintenant des périodes de chômage partiel de 31 journées d'ici la fin 2006, ainsi l'usine Ford ne tourne-t-elle qu'à moitié de sa capacité de production industrielle.

Sans investissements nouveaux, cette situation ne peut que s'aggraver. Pourtant l'usine est réputée pour ses performances : qualité des machines, personnel qualifié et bien formé, souplesse de fonctionnement, productivité élevée et en progression continue, amélioration constante du process industriel en s'appuyant sur son centre d'essai des véhicules.

De plus, les pouvoirs publics ont pris la mesure de l'enjeu depuis de nombreuses années et ont contribué à améliorer les infrastructures de communication et de transport par de nouveaux investissements, et la zone industrielle de Blanquefort vient d'être déclarée "zone P.A.T", permettant en cela à l'entreprise de bénéficier de subventions d'investissements.

Le Conseil Général de la Gironde demande que l'ensemble des pouvoirs publics lance une large concertation, incluant les représentants des personnels, pour rechercher les coopérations nécessaires pour travailler à la reconversion du site par un apport d'emplois industriels nouveaux. En effet, notre Région a développé des compétences, des technologies au travers des pôles aéronautiques et spatiales. Ces technologies peuvent aussi permettre de développer un pôle automobile. De nombreuses entreprises comme la SAFT, Ford, GETRAG, SNPE, et bien d'autres encore peuvent être intéressées pour leur propre développement dans notre région.

Le Conseil Général de la Gironde demande à Monsieur le Préfet l'organisation d'une table ronde permettant de réunir tous les acteurs économiques, et ce dans les plus brefs délais avant qu'il ne soit trop tard.

Jean-Jacques PARIS :

Vous avez le texte sous les yeux. Je vais faire un petit rappel. Il y a une année nous avons déjà eu à débattre de cette question, et malheureusement depuis un an les choses se sont aggravées radicalement. L'année 2007 se présente mal, et aujourd'hui l'usine est à moitié

de sa capacité de production. Compte tenu des décisions internationales de Ford, il y a de quoi inquiéter l'ensemble des salariés, mais également nous-mêmes et tous les Girondins, compte tenu du rôle de cette entreprise, vis-à-vis notamment de la sous-traitance. L'entreprise Ford génère à peu près 16000 emplois en sous-traitance ; c'est un véritable séisme qui se produirait si cette entreprise venait à fermer.

Nous avons eu une rencontre, pour notre part, les conseillers généraux communistes, avec l'ensemble des syndicats, avec qui nous avons essayé de réfléchir et de travailler. Certainement vous aussi Monsieur le Président, et il serait bon d'interpeller le Préfet pour que les choses ne restent pas à l'intérieur de l'entreprise, mais que nous ayons une table ronde ouverte, de telle manière à voir quels sont les axes de travail que l'on peut développer, car s'il n'y a pas d'investissements rapides de la part de Ford ou d'autres groupes avec des intentions de développement, nous aurons les pires des mesures dans les mois qui viennent.

Christine BOST :

Je voudrais peut-être vous rassurer. Cette démarche nous l'avons déjà eue avec Jean Touzeau et le Président il y a déjà plusieurs mois, lorsque nous avons rencontré l'ensemble des syndicats également. Nous avons aussi sollicité le Préfet pour l'organisation d'une table ronde, dans la même configuration que vous le proposez. Donc l'ensemble du groupe socialiste votera avec le groupe communiste cette motion qui nous paraît opportune.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION SUR LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LES PARTENARIATS ENTRE LA CAF ET LES COLLECTIVITES LOCALES

Présentée par Serge LAMAISON

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la période 2005-2012.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, le contrat "enfance et jeunesse", d'une durée de quatre ans, se substitue aux deux dispositifs antérieurs : contrats "enfance" et "temps libre".

- Dans ce cadre, le taux de financement de la CAF sera abaissé à 55 %.

- Le dispositif sera recentré sur le fonctionnement des structures, privilégiant les accueils collectifs quantitativement importants, imposant des seuils de rentabilité et de fréquentation souvent incompatibles avec les actions qualitatives et le soutien individuel notamment aux enfants et aux familles en difficulté.

- Ce contrat pourrait ne plus permettre un soutien aux actions collectives événementielles, aux projets culturels, aux initiatives favorisant l'accessibilité et nuirait fortement au monde associatif.

Le Conseil Général de la Gironde dénonce le désengagement de l'Etat dans ce domaine :

- qui fait suite à la mise en place de la Prestation de Service Unique qui a généré de lourdes pertes financières pour les collectivités concernées ;

- qui fait suite aux décisions gouvernementales de privilégier les aides directes aux familles favorisant les ménages aisés, à travers les emplois à domicile au détriment de l'action publique locale et des modes d'accueil collectif ;

- qui fait peser sur les collectivités territoriales des charges supplémentaires en les privant d'une aide indispensable à l'organisation de ce service public de proximité.

Serge LAMAISON :

J'ai compté que pour ma commune particulièrement, sur les sept ans, nous devrions arriver à moins 400 - 450 000 € en phase finale. Il faut dénoncer ce désengagement de l'Etat dans ce partenariat avec la CAF et les collectivités.

M. LE PRESIDENT :

C'est vrai que sur l'ensemble du territoire, cela gronde.

Nicolas FLORIAN :

On va s'abstenir sur cette motion, tant sur le fond que sur la forme. S'il y avait au moins un élément de forme qui nous aurait poussés, même carrément à voter contre, c'est l'avant dernier alinéa qui dit : "qui fait suite aux décisions gouvernementales de privilégier les aides directes aux familles favorisant les ménages aisés". Ce n'est pas la lecture que j'ai des choses.

De façon plus générale, effectivement, il y a eu présentation à laquelle je n'assistais pas, mais mes collègues de la mairie y assistaient. On fait partie de ceux qui regrettent cette annonce un peu brute. Maintenant je crois que l'on manque assez d'éléments pour vraiment se prononcer sur un recentrage de la CAF, sur ce qui doit être ses missions initiales, et à ce propos je serai intéressé d'avoir une sorte d'audit interne sur nos propres pratiques au Conseil Général, je pense notamment à la PMI. On s'aperçoit que dans nos communes, notamment sur les crèches, on s'impose de telles contraintes que cela coûte de l'argent. Je saisisrai le Président dans quelques jours, officiellement par courrier, pour avoir une véritable étude de nos pratiques en Gironde sur les préconisations de la PMI. Notamment sur l'utilisation des créneaux horaires dans les crèches, par nos décisions de techniciens, je précise bien, cela coûte de l'argent aux collectivités. Je prends un exemple. Dans les crèches le matin, on a de telles contraintes techniques que pour la visite de deux ou trois bambins entre 7 h 30 et 8 h ou entre 7 h 15 et 8 h, on nous impose un personnel qui n'a pas lieu d'être présent, en terme d'encadrement. Vérifiez, il n'y a pas de raison que cela se passe à Villenave et que cela ne se passe pas dans d'autres communes.

D'après ce que j'ai compris, on commence à discuter au sein de l'association des maires de Gironde. On aurait des pratiques en Gironde plus contraignantes que dans d'autres départements. Ce n'est pas votre fait, c'est une politique mise en place et des propositions de nos services. Dans quelques jours je saisisrai officiellement le Président Madrelle pour que l'on ait les éléments sur cette politique qui pourraient nous amener à revoir nos critères qui, je ne suis pas le seul à partager cet avis, sont trop contraignants et qui imposent des coûts et des dépenses, et donc cumulés avec les baisses de participation de la CAF, cela va être un poids supplémentaire pour les collectivités, mais n'hésitons à faire notre mea culpa là aussi, tout au moins faire une étude qui pourrait nous conforter ou revoir notre politique à ce niveau-là.

M. LE PRESIDENT :

Soyez attentifs, parce que nos médecins de la PMI sont remarquables et on ne peut pas laisser faire n'importe quoi. Ce sont des enfants. Ils demandent des choses qui correspondent aux normes. Soyez très prudent d'aller chercher des économies concernant des enfants, on les fera venir, si vous êtes médecin, plus compétent qu'eux, je veux bien, mais je n'en suis pas certain. Dans d'autres départements, dans la région parisienne, il y a des crèches et j'aime autant vous dire qu'elles sont aux normes beaucoup plus fortes. Il y en a une à côté du Sénat que Bernard Dussaut connaît, sa fenêtre de bureau donne dessus. Faites attention à ce que vous dites, parce que nos personnels de PMI sont des gens remarquables, et je ne vous suivrai sur cette piste.

Edith MONCOUCUT :

Je ne vais pas être très longue, mais tout simplement dire que les services de PMI répondent à des exigences du décret d'août 2000, et ces exigences vont dans le sens de l'hygiène, de la sécurité et du personnel diplômé et adéquat pour être auprès des enfants, ne serait-ce que même pour les recevoir pendant une heure.

M. LE PRESIDENT :

C'est un avis de professionnel et on sait que les enfants, c'est ce que l'on a de plus cher au monde. Donc il faut être prudent. N'allez pas comme cela, à coup de serpe, condamner une politique.

Yves LECAUDEY :

D'une part, ce qui se passe aujourd'hui, j'avais eu l'occasion de le dénoncer il y a quelques années, c'est le résultat d'une période où la CNAF donnait carte libre à ses caisses départementales, avec une intensification des actions en direction de l'enfance et de la petite enfance. Et il faut bien dire que rien n'était trop beau, il fallait "produire", pardon pour le terme, il fallait créer du multi accueil, ce qui permettait à la CAF et à ses assistantes sociales à la fois de créer des centres qui médiatisaient l'action de la CAF, et en même temps d'être d'autant plus exigeante pour régenter qu'elles apportaient l'essentiel des ressources, puisque les taux de subvention étaient à des hauteurs invraisemblables. C'est à cette période, il faut voir les choses telles qu'elles sont, qu'il y a eu une sorte, pas de compétition, mais de recherche de la solution presque idéalisée par rapport à la norme entre les assistantes de la CAF et nos médecins de la PMI, qui travaillent bien par ailleurs, et je peux en témoigner, je m'en suis expliqué avec elles. On a vu naître, pardon Edith Moncoucut, des exigences en terme de permis de construire - j'ai même vu sur le dernier multi accueil voté refaire trois fois un placard, la quatrième fois on m'a entendu - sans que l'on puisse s'appuyer sur un texte ou une autre disposition que l'envie de faire bien et de faire mieux, ce qui est une préoccupation tout à fait louable. Si bien que le jour où on vient en période de tension budgétaire, de restriction, on est un peu désarmé entre la jeunesse et les sports, la PMI, qui arrivent avec leurs textes. Bien souvent, pardon, si on appliquait à la lettre les préconisations des uns et des autres, on partirait très vite et on n'ouvrirait pas le multi accueil.

Il va falloir se mettre autour de la table, parce que la pompe à finances est en train de se tarir. Il va falloir que l'on fasse des efforts en respectant les normes de sécurité, d'hygiène et de salubrité. Elles le sont généralement, mais il y a un plus qui s'est développé, une sorte de compétition d'ailleurs entre site d'accueil ou entre responsables sociaux. Il va bien falloir, comme chaque fois que l'on a des périodes de tension budgétaire, que l'on recherche la solution la meilleure avec la dépense la plus conforme. La CNAF nous a incités à partir sur ces actions, et puis aujourd'hui... Cela c'est ce qui pouvait nous arriver avec les droits de mutation, on veut dépenser et puis le jour où le robinet s'arrête, vous verrez !

Serge LAMAISON :

Pour dire que c'est le moment opportun de faire ce type de vœu, au début de la décision que l'on peut avoir une influence, un peu plus tard cela sera trop tard et on nous

renverra à nos chères études. C'est en s'y mettant tous ensemble dès maintenant que l'on pourra éventuellement faire modifier les objectifs nouveaux que la CAF nous assignerait.

M. LE PRESIDENT :

En ce qui concerne les mesures législatives, réglementaires, nous n'avons pas ici le pouvoir de les contourner. Les parents demandent le maximum de sécurité et le maximum de professionnalisation. C'est normal, et jusqu'ici nous n'avons pas trop de problèmes. Dans d'autres départements, il y a eu quelques problèmes malheureusement. Donc soyons vigilants.

Jean TOUZEAU :

Je ne voudrais pas que l'on s'éloigne trop de la motion. J'étais sensible à ces perspectives d'études que ferait l'association des maires sur un certain nombre de questions. Sur la prestation de service unique, co-président avec Alain David, de la crèche intercommunale Lormont Cenon, là on peut déjà chiffrer, et de façon très précise, les pertes financières occasionnées pour toutes les collectivités qui ont à gérer des actions en direction de la petite enfance, parce que ce sont des pertes financières que nous compensons.

D'autre part, en ce qui concerne les taux de financement annoncés de la CAF, et notamment sur des dispositifs où nous allons recruter des personnels, c'est nous là aussi qui allons compenser. Si l'association des maires veut faire une étude, qu'elle fasse des études très précises sur l'impact de ces dispositions sur nos budgets communaux. Elle peut le faire, et sans tracer des perspectives sur des contraintes apportées par des professionnels de nos structures petite enfance.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie. Vous avez l'exposition en sortant. Bonne soirée.

La séance est levée à 18 h 15.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**